

L'écho de Fénols



Bulletin municipal n°89 Juillet 2023



Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

Tel : 05 63 56 65 57 Mail : fenols.090@orange.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Un an et demi de guerre en Ukraine et une situation qui ne laisse pas entrevoir de résolution rapide de ce conflit.

Cela impacte fortement le pouvoir d'achat des Français et fragilise les plus vulnérables. Souhaitons qu'une solution de paix soit trouvée prochainement afin de revenir à une situation économique normale.

Dans ce contexte inflationniste, le budget élaboré en mars se veut sérieux et rigoureux. En fonctionnement, il a été décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts sur le Foncier Bâti et Non Bâti. afin de ne pas pénaliser financièrement les Fénolais. Seules les bases calculées au national ont augmentées. La consigne reste la même, maîtriser les dépenses de fonctionnement et faire des économies là où c'est possible sachant que notre marge de manœuvre est faible. En investissement, le projet d'aménagement d'un espace ludique dédié aux enfants, adolescents et adultes sur les emplacements du terrain de pétanque et du terrain de tennis se concrétisera cette année, début des travaux en août pour une fin prévue mi novembre. La société STPR pour le gros œuvre et O3CONSULTING pour les jeux ont été retenus par le conseil municipal. Tous les partenaires institutionnels ne nous ont pas encore faits de retour, l'Etat au travers de la DETR nous a octroyé une aide de 58 832 € soit 11 767 € en moins sur le prévisionnel, la Région n'a pas encore étudié le dossier (certainement en octobre) et le Département le traitera en juillet ou septembre !! Il n'est pas évident actuellement de concrétiser des projets pour lesquels nous sollicitons des aides.

Un nouveau employé communal a pris ses fonctions le 27 juin, il s'agit de M. ROQUES qui est mis à disposition par la commune de Cadalen moyennant un dédommagement financier de 21€/h toutes charges comprises. Cette prestation devrait nous permettre de mieux fonctionner et d'entretenir de manière efficace les espaces verts et les bâtiments communaux. La présence de cet agent ayant été recalculée aux besoins réels de notre collectivité, nous devrions réaliser sur le plan financier des économies non négligeables. Je tiens à remercier M. le Maire de Cadalen et son conseil municipal d'avoir acceptés ce détachement, notre situation devenant très compliquée.

L'été est là, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 16 mars 2023

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile, RAMADE Mélanie et GUIBAUD Patricia. MM BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, TORRESIN Gilles.

Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 1 décembre 2023 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Délibération : renouvellement convention 2023 avec l'Association « les Temps Orageux »

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les animaux dangereux sur le territoire de la commune sont récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2022. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du GARRIC s'élève à 105,60 € par animal récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention annuelle.

2 – Délibération : société protectrice des animaux – renouvellement convention au 01/01/2023.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les animaux abandonnés sur le territoire de la commune sont confiés à la SPA du GARRIC. Une convention est signée régulièrement et celle-ci arrive à son terme au 31 décembre 2022. Un projet de renouvellement propose une convention d'un an renouvelable quatre fois par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2027. Le tarif proposé est de 1,40 €/h pour 2023; 1,45 €/h pour 2024; 1,50 €/h pour 2025; 1,55 €/h pour 2026 et 1,60 €/h pour 2027.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – Délibération : RODP Télécommunication 2023.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2023.

Le conseil municipal choisi d'appliquer les plafonds arrêtés par décret soit un montant total de 563,51 €.

4 – Délibération : RODP Enedis 2023.

Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, doit verser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages concédés. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par Enedis calculé au titre de l'année 2023 est de 234 €.

5 - Délibération : vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de gestion 2022.

Le compte de gestion 2022 dressé par le trésorier est conforme au compte administratif 2022 de la municipalité. Le compte administratif 2022 reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2022 un excédent en fonctionnement de 228 666,33 €.

Adoption par les Conseillers Municipaux à l'unanimité par 10 voix. (Pour le vote du CA, M. le Maire doit quitter la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au Conseil par le 1^{er} Adjoint).

6 - Délibération : vote du résultat d'affectation de fonctionnement

M. le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 228 666,33 €. Pour l'exercice 2023, la somme de 176 281,71 € sera affectée en recettes de fonctionnement et la somme de 52 384,62 € sera affectée au besoin de financement à l'investissement. Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses d'investissements s'élèvent à 26 970,10 €.

7 – Débat d'orientation budgétaire 2023

Le conseil municipal échange et valide les différents projets envisagés pour l'année 2023 :

Espace public à vocation ludique et sportive : la publication du marché de travaux pour la réalisation de cet espace a été publiée du 16 février au 15 mars 2023. La commission d'appel d'offres se réunira prochainement afin de choisir les entreprises. Le coût des travaux est estimé à 320 000 €.

Prêts « Espace public à vocation ludique et sportive » : M. le Maire présente les différentes offres de prêts pour financer une partie de l'espace public et ludique. Les élus s'orientent vers la proposition d'un prêt de 40 000 € sur 10 ans et d'un prêt relais (en attente des subventions) de 120 000 € sur 1 an.

Pour mémoire, la dernière échéance du prêt de la salle des fêtes sera acquittée fin mars 2023.

Consell municipal du 16 mars 2023 (suite)

Réfection toiture mairie : Vu les problèmes d'infiltration d'eau dans le secrétariat le toit de la mairie suite à un diagnostic, peut nécessiter des travaux de réfection. Une enveloppe de 15 000 € est arrêtée afin de prévoir ces travaux.

Acquisition portion de chemin de randonnée : le sentier de randonnée longe actuellement la RD 4 qui est très passante. La commune a la volonté de sécuriser cet itinéraire par l'achat d'une parcelle qui réduira le cheminement le long de la RD 4. Le coût estimé de cette acquisition est de 4 000 €, frais de bornage et de notaire compris.

Reliure des documents administratifs : la commune a obligation de relier et conserver les registres d'état-civil, de délibération et actes administratifs. Le devis proposé pour ces reliures s'élève à 310 €.

Achat de matériel : une enveloppe de 4 000 € est arrêtée en vue de couvrir l'achat de matériel pour l'entretien des terrains et bâtiments communaux.

«Livresse des mots» : cette manifestation organisée par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, se déroulera le dimanche 16 avril à 11h00, à la salle des fêtes de Fénols et permettra aux habitants de venir à la rencontre d'une auteure et d'un vigneron. La commune prend en charge les mises en bouche qui accompagnent le vin. Le devis pour cette prestation s'élève à 380 €.

8 - Questions diverses :

Transports scolaires 2023-2024 : la CA2G a décidé de voter la gratuité du transport scolaire pour le territoire à partir de la rentrée scolaire 2023/2024. Cette gratuité est possible grâce à l'effort conjugué de l'Agglomération, des communes et des entreprises. Les communes participeront toujours à hauteur de 160 €/élève/an.

Opération de récupération des pneus usagés : la collecte est actuellement bien avancée et se poursuivra jusqu'à récupération de tous les stocks répertoriés.

Fin de la séance : 23h00

Commémoration du 19 mars 1962

C'est à Florentin, qu'a eu lieu le dimanche 26 mars, la commémoration de la FNACA pour le 61ème anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 en Algérie. Le cortège est parti vers le monument aux morts, avec à sa tête le quatuor DE MICHEL pour les sonneries d'usage, suivi de 8 drapeaux et du piquet d'honneur du 8ème RPIMA de Castres, puis des autorités : Mme la conseillère départementale, les maires de Florentin, Aussac, Cadalen, Fénols, Labessière-Candeil, Lasgraisses et Técou, les présidents de diverses associations, enfin les enfants des écoles et la population.

Le président départemental Mr SAISSAC a remis la croix du combattant à quatre adhérents : Robert LAUTIER, Jean-Claude AUREL, Henri PARIS et Romain GUIBAL.

Après la sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise, toutes les autorités ont remercié les porte-drapeaux. La cérémonie s'est terminée par l'hymne européen et le verre de l'amitié.



Consell municipal du 16 avril 2023

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 16/03/2023 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Vote des taux FB+FNB.

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes locales car les bases arrêtées par l'Etat ont été augmentées en fonction de l'inflation 2022 soit environ 8%. Il précise aussi qu'à compter de 2023, les communes et les EPCI votent à nouveau le taux de Taxe d'Habitation qui concerne notamment les résidences secondaires et certains locaux professionnels.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité décide d'appliquer les taux suivants.

Taxes	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Foncier Bâti	133 700	41,05 %	54 884 €
Foncier Non Bâti	16 200	80,49 %	13 039 €
Taxe Habitation	12 590	10,32 %	1 299 €
Total			69 222 € (réel 52 899 €)

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'après application du coefficient correcteur (- 16 323 €), le montant réellement attendu au titre des ressources fiscales 2023 est de : 52 899 €

2 – Vote des subventions aux associations :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2023 les subventions suivantes :

-FNACA	100 €	10 Voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre
-ADMIR	200 €	10 Voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre
-Association de Chasse*	130 €	10 Voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre
-ALMA	50 €	10 Voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre

* : coût des battues aux pigeons

Les crédits seront inscrits au chapitre 6574.

3 – Durée d'amortissement des attributions de compensation Investissement Voirie et neutralisation de celles-ci.

M. le Maire rappelle que les attributions de compensation (AC) en investissement Voirie versées à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, suite au transfert de cette compétence, doivent être amorties. Les AC voirie de 2019 sont amorties sur 5 ans et les AC voiries versées depuis 2020 à l'agglomération sont amorties sur 1 an.

Le conseil municipal décide de neutraliser les AC Voiries de 2019 et 2022.

Conseil municipal 16 avril 2023 (suite)

4 – Vote du Budget 2023.

DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	35 500.00	Atténuation des charges	4 000.00
Charges de personnel	41 150.00	Produits des services	1 190.00
Atténuations de produits	1 856.00	Impôts et taxes	88 399.00
Charges de gestion courante	35 414	Dotations, participations	64 927.00
Charges financières	2 000.00		
Opération d'ordre entre section	14 974.00	Autres produits de gestion courante	5 000.00
Virement à la section investissement	223 877.71	Résultat reporté 2020	176 281.71
TOTAL FONCTIONNEMENT	354 771,71	TOTAL FONCTIONNEMENT	354 771,71

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	25 414.52	Virement du fonctionnement	223 877.71
Salle communale - capital	1 750.00	Dépôts et cautionnements reçus	390.00
Place - capital	5 600.00		
Espace public-capital	850.00		
Espace public-prêt relais	120 000.00	Emprunt-Espace public VLS	160 000.00
Remboursement avance Région	15 260.86		
Dépôts et cautionnements reçus	390.00	Récupération FCTVA	3 900.00
Opération d'ordre entre section	14 974.00	Taxe d'Aménagement	3 917.00
Electricité village	8 830.33		
Menuiseries bâtiments communaux	6 000.00	Subvention DETR-Espace public VLS	70 500.00
Matériel -outillage	4 000.00	Subvention Région-Espace public VLS	46 300.00
Reliures registres et actes	320.00	Subvention Département-Espace public VLS	42 000.00
Aménagements extérieurs	67 444.38	Fond de concours CA2G -Espace public VLS	24 800.00
Espace public et ludique	320 000.00	Opération d'ordre entre section	14 974.00
AC Voirie	15 000.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	52 384.62
Achat et agencements-arbres	6500.00		
Achat chemin -randonnée	4 000.00		
Réfection toiture Mairie	15 000.00		
TOTAL INVESTISSEMENT	643 043.33	TOTAL INVESTISSEMENT	643 043.33
TOTAL DU BUDGET	997 815.04	TOTAL DU BUDGET	997 815.04

M. le Maire présente le budget primitif 2023 au conseil municipal qui est adopté à l'unanimité.

VLS : Vocation Ludique et Sportive

5 – Matinée « Livresse des mots ».

Mme RAMADE fait un point sur l'organisation de la manifestation du dimanche 16 avril 2023, « Livresse des mots » qui se déroulera dans la salle des fêtes de Fénols et qui permettra aux habitants de venir à la rencontre d'une auteure et d'un vigneron.

6 – Journée de bénévolat.

La prochaine journée de travaux permettra de vérifier la toiture de la mairie.

7 – Questions diverses :

Plantations : les prochaines plantations de fleurs seront réalisées en avril.

Marché complémentaire de l'énergie : Le SDET lance un marché complémentaire d'électricité en prévision de la fin du contrat actuel prévu en 2025. M. le Maire propose au conseil municipal d'y participer.

Fin de la séance : 23h00

Conseil municipal du 4 mai 2023

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile et MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Excusé : DESFOUGERES Thierry.

Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth.

Le compte-rendu de la séance du 16/04/2023 est lu et approuvé par l'ensemble du conseil.

1 – « Espace public à vocation ludique et sportive » : choix des entreprises.

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le projet d'aménagement d'un "Espace public à vocation ludique et sportive" est en cours. Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres selon un marché à procédure adaptée –MAPA- sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'étude d'architecte « Papyrus ».

L'avis d'appel d'offres a été publié dans Le Tarn Libre et inséré par voie dématérialisée sur le site de l'Association des Maires du Tarn. La date limite de remise des offres était fixée au 12 avril 2023.

La consultation comprenait 2 lots : Lot n°1: VRD et Lot n°2: Jeux

A la clôture de la publication, 6 entreprises avaient envoyé une offre dématérialisée (4 entreprises pour le Lot n°1 et 2 entreprises pour le Lot n°2).

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 21 avril 2023 à 17h30 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, M. le Maire et le conseil municipal décident de retenir les prestataires suivants :

Désignation des Lots	Candidat retenu	Montant de l'offre HT	Montant de l'offre TTC
Lot 1 : VRD	Sarl STPR Zone d'activité Eco2 Rieumas 12 Impasse La Palo 81150 MARSSAC/TARN	156 564,50 €	187 877,40 €
Lot 2 : JEUX	O3 CONSULTING 31 avenue de la Massane 66000 PERPIGNAN	90 829,00 €	108 994,80 €
	TOTAL	247 393,50 €	296 872,20 €

En conséquence le plan de financement se trouve modifié et fera l'objet d'une décision modificative dans le cadre de l'opération 200 « Aménagement d'un espace public à vocation ludique et sportive ».

2 – « Sentier de randonnée »-Autorisation de signature de l'acte notarié pour l'achat d'une parcelle.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a validé le projet de sécurisation de l'itinéraire sentier de randonnée par l'achat d'une parcelle qui réduirait ainsi le cheminement le long de la RD 4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'achat de cette parcelle d'une superficie de 217 m² au pris de 868€ (soit 4 €/m²) et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

3 – Comptabilité M57- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

M. le Maire informe le conseil municipal que consécutivement au passage à la nomenclature la commune de Fénols doit définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette fongibilité permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité valide cette politique de fongibilité des crédits.

Conseil municipal du 4 mai 2023 (suite)

4 – Dénonciation de la convention avec le Conservatoire départemental de Musique et de Danse du Tarn.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est signataire d'une convention avec le conservatoire départemental de musique et de danse du Tarn depuis le 11 mars 1988. Cette convention fait de la commune un partenaire financier de l'école et l'oblige à participer aux frais d'inscription des enfants et adultes domiciliés sur son territoire et qui suivent des cours au sein de cette école.

Considérant le coût important demandé à la commune pour sa participation aux frais de participation, 350 € par inscription pour 2023, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer quant au maintien de cette convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de dénoncer la convention qui lie la commune au conservatoire départemental de musique et de danse du Tarn à compter du 29 juin 2023.

5 – Commémoration du 8 mai 1945.

La commémoration célébrant l'Armistice du 8 mai 1945 aura lieu devant le monument aux morts le lundi 8 mai 2023 à 10h00.

6 – Questions diverses.

L'agent technique communal a fait valoir ses droits à la retraite et quittera la collectivité à compter du 1^{er} juin 2023. L'agent du CDG81 qui assurait les remplacements a été recruté à temps plein sur une commune du territoire et ne peut donc plus assurer l'intérim. Une réflexion est engagée sur les solutions offertes à la commune pour pourvoir aux différents travaux d'entretien et de tonte.

La secrétaire de mairie informe le conseil municipal de son recrutement à mi-temps au sein de l'agglomération Gaillac-Graulhet, à l'Archéosite de Montans. Son poste deviendra un poste à temps complet vers le milieu de l'année 2024 et elle ne pourra alors plus assurer sa mission auprès de la commune de Fénols. Des démarches afin de pourvoir à son remplacement seront à prévoir dans les mois à venir.

Journée de bénévolat : le village a été fleuri à l'occasion de cette journée. La prochaine journée est prévue le samedi 11 juin et permettra, en autre, de vérifier la toiture de la mairie.

Formation « gestes qui sauvent » : suite au report de la matinée de formation aux gestes de premiers secours, une nouvelle date est proposée, sur inscription, le samedi 13 mai. Rendez-vous à partir de 8h30 à la salle des fêtes.

Journée du Foyer : le foyer socio-sportif a prévu d'organiser une journée de convivialité le dimanche 11 juin 2023.

Fin de la séance : 22h30

Conseil municipal du 22 juin 2023

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, GUIBAUD Patricia et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Excusée : SIGNOLLES Cécile

Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 04/05/2023 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Délibération : « Espace public à vocation ludique et sportive » : modification plan de financement.

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 4 mai 2023, le conseil municipal a procédé au choix des entreprises pour un montant de travaux s'élevant à 247 393,50 € HT (initialement estimé à 241 932,00 € HT). D'autre part, la DETR a été notifiée pour un montant de 58 832,75 € (initialement estimé à 70 599,30 €). L'emprunt passe de 30 000€ à 40 000€ et l'autofinancement de 90154,9 € à 100439,07 €.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire décide de réajuster le plan de financement.

2 – « Espace public à vocation ludique et sportive » : Emprunt fixe à échéance constante.

Afin de financer une partie des travaux de "l'Espace public à vocation sportive et ludique" le conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire auprès du Crédit Agricole un emprunt à hauteur de 40 000 €, sur une durée de 10 ans et au taux de 4,08% remboursé mensuellement.

3 – Délibération :« Espace public à vocation ludique et sportive » : Crédit relais.

Dans le cadre du projet de "l'Espace public à vocation sportive et ludique" et dans l'attente du versement des subventions sollicitées et du FCTVA, M. le Maire propose aux conseillers de souscrire un crédit relais. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Crédit Agricole pour un crédit relais de 140 000€, pour une durée maximale de 24 mois, à taux variable (4,228% à ce jour).

4 – Délibération : Convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la CA2G.

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration de travaux) proposée par la CA2G. La proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – Délibération : Convention de mise à disposition d'un agent technique de la commune de Cadalen pour la commune de Fénols.

Afin de palier aux difficultés de remplacement de l'agent technique parti à la retraite, M. le Maire propose au conseil de conventionner avec la commune de Cadalen qui est d'accord pour mettre un de ses agents technique à disposition de Fénols pour un coût horaire de 21 €.

Cet agent interviendrait de la manière suivante :

Du 1^{er} mars au 30 juin, et du 1^{er} octobre au 30 novembre : mardi 8h00/12h30 – 13h00/16h00 et jeudi 13h00/16h00.

Du 1^{er} juillet au 30 septembre : mardi 7h00/12h00 - 13h00/15h00.

Du 1^{er} décembre à fin février : aucune mise à disposition (sauf besoin particulier et exceptionnel).

Le conseil municipal accepte la proposition.

6 – Délibération : Décisions modificatives n°1-BP2023 .

M. le Maire expose au conseil municipal que suite à la signature de la convention de mise à disposition de l'agent technique de Cadalen pour l'entretien des espaces verts de la commune de Fénols, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section de Fonctionnement :

6411 Personnel titulaire : - 3000 €

6218 : Autre personnel extérieur : +3000 €

Conseil municipal du 22 juin 2023 (suite)

7 – Chemins ruraux. Apports de la loi 3DS.

M. le Préfet a informé les communes du Tarn, de la possibilité qui leur est offerte de recenser leurs chemins ruraux et suspendre ainsi la prescription acquisitive de 30 ans grâce à la loi 3DS-(Différenciation, Décentralisation, Déconcentration).

M. le Maire propose de soumettre cette délibération lors de la séance de septembre .

8 – Fermeture du poste d'adjoint technique : saisine de la CST.

M. le Maire explique au conseil que le Comité Social Territorial du CDG81 doit être saisi pour avis avant de délibérer pour la fermeture du poste d'adjoint principal 1^{ère} classe.

Le dossier sera donc déposé pour la prochaine session de septembre.

9 – Compte-rendu du conseil d'école:

Mme DUBAC fait le point sur le dernier conseil d'école, les effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire sont de 29 sur Fénols, 43 sur Orban et 22 sur Lasgraïsses pour un total de 94 enfants.

L'école de Lasgraïsses a demandé un service civique pour renforcer l'équipe et l'école d'Orban souhaite la création d'un poste supplémentaire d'Atsem pour combler le mi-temps existant.

Une demande de modification d'horaires des NAP est aussi envisagé.

Les parents sont satisfaits de l'année scolaire écoulée.

D'autre part, les délégués élus des parents ont été conviés à une réunion avec les services de l'agglomération afin que l'ensemble des projets et services de la CA2G leur soient présentés. Il a été question notamment de l'harmonisation des tarifs de restauration et des ALAE ainsi que de la gratuité du transport scolaire mis en place dès septembre 2023.

La dissolution du SMIXFLO est entérinée par arrêté préfectorale depuis le 9 juin 2023.

Agenda à venir :

- Fête de l'école est prévue le vendredi 30 juin 2023 à Fénols.
- Assemblée générale de l'APEFLO le 15 septembre 2023 à Lasgraïsses.
- Vide grenier de l'APEFLO à Lasgraïsses.
- Spectacle de Noël le 15 décembre à Fénols.

10 – Questions diverses

Plantation des haies : M. Aymard de l'association « Arbres et paysages tarnais » viendra le 3 juillet pour organiser la future plantation de haies prévue à l'automne une partie du chemin rural « Ardennes ». Si vous êtes propriétaire de parcelles limitrophes nous sommes à votre écoute pour essayer de trouver des solutions si ces plantations posent problème.

Journée bénévolat : les conseillers se retrouveront le 22 juillet afin de démonter le grillage, les poteaux du terrain de tennis et enlever les poutres du terrain de pétanque. Cette action permettra de faire des économies sur le montant des travaux de l'espace public à vocation ludique et sportive. Si vous êtes intéressé par la récupération de grillage ou poteaux, prenez contact avec le secrétariat de Mairie.

ADMR : l'ADMR d'Orban a adressé par courrier ses remerciements pour la subvention accordée par le conseil municipal.

Fin de séance 22h30

Commémoration du 8 mai 1945

Les Fénolais étaient présents à l'invitation de M. le Maire pour la commémoration du 8 mai afin de rendre hommage aux disparus de la 2nd guerre mondiale. M. le Maire a lu le message du Ministre et Liwen celui de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).

Un poème d'Aragon « Ballade de celui qui chanta sous les supplices » a été lu avec application par Mathilde, Léon et Ambre. La liste des familles du village qui ont été touchées par le deuil a été lue par Estelle, le dépôt de la gerbe a été effectué par Mr le Maire accompagné de Lya et Ange. La minute de silence a précédé la Marseillaise qui a été entonnée par les Fénolais.

M. le Maire a remercié tous les participants à cette cérémonie avant de les retrouver autour du traditionnel verre de l'amitié.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

RENTRÉE 2023 - 2024

À l'aggo

LE TRANSPORT
SCOLAIRE
C'EST GRATUIT*

si tu t'inscris!
avant le 31/07



Inscription obligatoire

DU 20/06 AU 31/07

federteep.org/inscription



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

www.gaillac-graulhet.fr

*La gratuité concerne les enfants éligibles au transport scolaire et sous réserve d'une inscription effectuée au plus tard le 31/07/23.
Pour les conditions détaillées sur le site de l'agglo-mération.
Pour toute inscription reçue après le 31 Juillet, des frais d'inscription tardive de 25€ seront appliqués.

BRÈVES

Catastrophe naturelle

Nous vous informons qu'à ce jour, la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle lors de la première parution.

Nous attendons la seconde parution d'une liste de commune par la Préfecture.

Nous vous tiendrons informé si notre commune est concernée.

Terrain de tennis

Une matinée de démontage du grillage et des poteaux du terrain de tennis est prévue le samedi 22 juillet. Si vous désirez récupérer des poteaux et/ou du grillage, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Qu'est-ce que le trouble de voisinage ?

Selon les termes de la circulaire du 27 février 1996, entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
- des appareils de diffusion de son et de musique ; des outils de bricolage et de jardinage ; des tondeuses, des motos, des appareils électroniques ;
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice ;
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;

- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique. La circulaire précise que cette liste est non exhaustive.

Concernant les climatisations qui sont de plus en plus installées, le décret du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise que le seuil tolérable pour le voisinage est de 25 décibels.

Pour éviter l'exaspération des voisins, il est préférable de suivre les préconisations de l'association française pour les pompes à chaleur (AFPAC) et choisir une climatisation réversible à faible niveau sonore certifiée par cette association.

Horaires durant lesquels le bruit est autorisé (toléré) :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés. (il est de bon sens de ne pas utiliser ce créneau quand cela est possible).

Tous nos vœux de bonheur à :



M.MONTESQUIEU et Mme FOURNIER pour la naissance de **Lou** le 02 janvier.

M.GROLLEAU et Mme DELPAS pour la naissance de **Jade** le 18 juin.



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune

Page Facebook

Depuis le mois de décembre, la commune de Fénols possède sa page sur le réseau social Facebook. N'hésitez pas à vous y abonner afin de suivre les actualités de la commune.





Comité des Fêtes

Le samedi 6 mai a eu lieu à la salle des fêtes, la traditionnelle soirée Aligot avec le groupe Culture Pop pour l'animation.



Aubades

Elles auront lieu, le vendredi 21 juillet en fin d'après-midi.

Programme de la fête estivale,, les 27, 28 et 29 juillet sur la place du village.

Jeudi 27 juillet, soirée Musette et Tradition en soirée avec l'orchestre Sylvie NAUGES.

Dès 19h30, repas - réservation obligatoire/places limitées (Mélanie : 06 09 91 41 83).

Menu : salade composée, cassoulet, fromage, dessert : 17 euros (entrée bal comprise).



Vendredi 28 juillet

19h00, apéritif animé par Jean RIBUL

21h30, soirée avec le Grand Orchestre Jean RIBUL.



Samedi 29 juillet

19h30, apéritif animé par Trait d'Union PERIER

21h30, soirée avec le Grand Orchestre Trait d'Union PERIER

Restauration de 19h à 22h, le vendredi et le samedi.

Samedi et dimanche : pétanque à 14h (doublette 4 parties)



Si des personnes sont intéressées pour rejoindre le comité et participer à nos différents animations en tant que bénévole, merci de contacter Lionel VIGUIER au 07 80 03 58 60.

05 63 45 01 66 / 06 84 49 16 60 / orban@admrtarn.fr

Mardi de 9h00 à 12h00 & Jeudi de 13h30 à 16h30

Après le COVID, l'année 2022 a repris une activité continue en légère augmentation. En raison du manque de personnel, les salariées ont dû faire des heures supplémentaires et nous avons annulé des heures de ménage grand public et refusé une sortie d'hospitalisation. La situation s'est stabilisé en fin d'année avec un recrutement en octobre.

Nous avons pu organiser notre loto en octobre, merci à tous les donateurs et aux joueurs.

Les bénévoles ont repris les visites aux familles, la constitution des dossiers...

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, si vous êtes tentés, n'hésitez pas à venir nous renseigner et voir ce qu'est être bénévole à l'ADMR. (tâches multiples, variées et qui s'adaptent aux compétences de chacun)

L'année 2023 est plus sereine, le nombre d'heures des salariés et le nombre d'heures d'intervention étant en adéquation.

Orientation pour 2023 : bâtir un projet de vie sociale inclusive afin de rompre l'isolement et de dynamiser le territoire par des animations diverses. Nous en sommes à l'analyse de la faisabilité et avons pris contact avec le Conseil Départemental.

Toujours à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, à votre service pour vous aider du mieux que l'on peut.

La présidente

Mme LAIGNEL



Théâtre :

Après un début d'année fulgurant avec plusieurs spectacles joués en janvier de notre pièce «LE COUP DU BLAIREAU» de Franck Didier, les TRETEAUX n'ont pu assurer les contrats du printemps 2023. En cause, la santé !

Bonne nouvelle, la troupe est de retour au grand complet, ainsi que son metteur en scène Bernard Olivier, et pourra, en septembre, reprendre sa tournée auprès des comités qui sont dans l'attente.

Aujourd'hui et depuis plusieurs semaines, dans la tradition du spectacle vivant, elle prépare aussi une nouvelle comédie de Frédéric Dubost , dont le titre est « SANS DOMICILE, FELIX »

Cette pièce revisite avec beaucoup d'élégance, de cruauté et d'humour, les travers de notre société si contrastée, si impertinente et si dissonante et propose quelques idées on ne peut plus curieuses et inattendues...

Une comédie au caractère bien trempé que nous devrions présenter à Fénols au printemps 2024.

De belles vacances à vous tous gens du village et à nos fidèles publics.

Le président et la troupe



Association des Parents d'Elèves Fénols Lasgraïsses Orban - APEFLO.

En ce début d'année 2023, l'APEFLO a eu l'occasion d'organiser plusieurs actions pour nos petits écoliers du RPI !

Le loto annuel qui a eu lieu l'après-midi du dimanche 19 mars, à la salle polyvalente de Lasgraïsses, a obtenu un franc succès avec un nombre d'entrée record, de magnifiques lots en mises et une superbe ambiance !

L'équipe de l'APEFLO a poursuivi ses efforts avec une vente de fleurs et de plants potagers, le dimanche 30 avril sur le vide grenier organisé par le foyer associatif de Fénols. Malgré une météo douteuse, l'investissement de chacun a porté ses fruits et nous a octroyé une belle récolte !

Pour des raisons matérielles et techniques, le vide grenier annuel est reporté à la fin septembre 2023. Cette année scolaire se termine sous les meilleures hospices avec notre traditionnelle auberge espagnole post spectacle de fin d'année !

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances bien méritées.



L'équipe de l'APEFLO



Foyer Socio Sportif

Toutes les activités sont au repos jusqu'à mi septembre, seule la pétanque continue le vendredi soir.

Deux faits marquants pour ce premier semestre :

Le vide grenier du 30 avril où malgré une matinée pluvieuse se fut une belle réussite. Notez dorénavant qu'il se tiendra chaque année le dernier dimanche d'avril soit le 28 avril 2024.

- La journée fénolaise du 11 juin qui a permis de fêter les 50 ans du foyer, les 40 ans du théâtre, les 20 ans du club de danse, le 1 an de l'atelier chant et de l'atelier petites mains.

Une journée qui a réuni environ 180 personnes sur la place du village pour passer un dimanche mémorable et ludique.

L'assemblée générale se tiendra mi-octobre. Tous les membres du foyer vous souhaitent un bel été.

Le Président : Bernard DELERIS bernard.deleris@orange.fr





La page de l'ALAE

Le Carnaval en images



Un grand merci
à tous nos
partenaires
pour cette
belle année !

Les soirées Veillée



La Fête de l'ALAE !!!



Gaston Phébus (1331-1391), devint en 1343 Comte de Foix et seigneur de Béarn sous le nom de Gaston III. Il prit le surnom de Phébus (soleil) pour illustrer sa blondeur et son désir de puissance. C'était un homme d'état puissant et indépendant, passionné de chasse et de femmes. C'est pour se faire pardonner ses nombreuses infidélités qu'il écrivit ce chant destiné à son épouse retirée dans sa famille en Espagne.

Cette chanson très connue est chantée partout en langue d'Oc, dans le Sud de la France. Son harmonie et sa beauté font de cette mélodie un chant de ralliement de tous les amoureux de la nature et de la montagne.

Version en phonétique	Version en langue d'Oc	Version en Français
Dejoust ma fenestro Ay un auselou Touto la ney canto, Canto sa cansou Refrain Se canto que canto, Canto pas per you, Canto per ma mio Qu'ès alen de you.	Dejós de ma fenèstra I a un aucelon Tota la nuèch canta canta sa cançon. Refrain Se canta que cante Canta pas per ieu Canta per ma mia Qu'es al luènh de ieu.	Sous ma fenêtre Il y a un oiselet Toute la nuit il chante, Chante sa chanson Refrain S'il chante, qu'il chante, Il ne chante pas pour moi, Il chante pour ma mie Qui est loin de moi.
Aquelos mountagnos Que tan hautes soun, M'empéchoun de beyre Mas amours oun soun. Refrain Bassasbous, mountagnos Planos, auossasbous Per que posqui beyre Mas amour oun soun.	Aquelas montanhas Que tan nautas son M'empachan de veire Mas amors ont son. Refrain Baissatz-vos montanhas Planas, levatz-vos Per que pòsque veire Mas amors ont son.	Ces montagnes Qui sont si hautes, M'empêchent de voir Où sont mes amoures. Refrain Baissez-vous, montagnes, Plaines, dressez-vous, Pour que je puisse voir Où sont mes amoures.
Aqeros mountagnos Tan s'abacheran, Et mas amourettos Se rapprocharan. Refrain	Aquelas montanhas Lèu s'abaissaràn E mas amoretas Se raprocharàn. Refrain	Ces montagnes S'abaisseront bientôt, Et mes amoures Se rapprocheront. Refrain

COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE Marie-Elisabeth MARTY Mélanie RAMADE